

CHEQUE CADEAU



100 €

à déduire de votre équipement
unifocal ou de proximité*

Offre valable jusqu'au 31/10/2019

200 €

à déduire de votre équipement
verres progressifs*

*à déduire sur l'achat d'un équipement complet équipé de verres de marque Union-Group avec traitement anti-reflets (1 monture optique et 2 verres traités), hors packs, hors forfaits, hors promotions, hors CMU et non cumulable avec tout autre type de réduction. Il ne sera remis aucune somme d'argent en échange de ce chèque. Seul un chèque peut être accepté sur un même équipement et celui-ci ne peut servir d'acompte. Ce chèque doit être présenté au moment de la commande et ne pourra plus être remis après signature d'un devis La remise maximale appliquée est de 75€ pour un équipement unifocal ou dégressif d'indice 1.5 et 100€ pour les autres indices de verres unifocaux ou dégressifs. Hors collections solaires. Les lunettes corectrices sont des dispositifs médicaux. Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent au titre de cette réglementation, le marquage CE, demandez conseil à votre opticien

Mai 2019